Parution aléatoire.

Janvier 2014

Plein les bottes!!

snetap FSU

Bulletin d informations régionales Midi-Pyrénées
de l Enseignement Agricole Public,

Pas d'ouverture de classe en Midi-Pyrénées!

Aucune nouvelle filière n'a été ouverte en Midi-Pyrénées à la rentrée 2013.

Alors que la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) affirme le contraire dans la note de service portant sur l'organisation de la rentrée 2014 «lors de la rentrée 2013, la priorité a été d'inverser la tendance des années précédentes, et de permettre de nombreuses ouvertures de classes, ou de nouveaux cycles, qui devront être confortés les années suivantes».

Les établissements, qui avaient des projets et attendent souvent des perspectives de développement, ont dû les remballer…

Il est pourtant plus qu'urgent de donner un nouveau souffle à l'enseignement agricole public : depuis 10 ans, les établissements privés ont gagné des points en ce qui concerne les élèves scolarisés, en Midi-Pyrénées comme ailleurs.

Une nouvelle fois, la part de l'enseignement agricole public est inférieure à 55% des élèves scolarisés alors qu'elle était supérieure à 57% il y a quelques années.

Nous déplorons des baisses importantes d'effectifs en 2nde Générale et Technologique et en Baccalauréat Technologique.

Et en 2014, on sera loin du compte !!

En plus de la fermeture de 5 classes de terminale de baccalauréat professionnel, dites «double flux», accueillant dans les filières «services» et «hippiques», les élèves venant de BEPA et de seconde professionnelle du bac pro en 3 ans, le DRAAF a annoncé sa décision de ne plus donner les moyens pour la filière scientifique (S) fonctionnant avec celle de l'EN à Vic en Bigorre (700 heures de dotation pour la première et la terminale) à la rentrée 2014.

En face de cela, le DRAAF ne propose que l'ouverture d'une section de baccalauréat professionnel «technicien conseil vente en produits alimentaires» qui fonctionnerait avec le bac pro «productions animales» à Saint-Gaudens, le «dégroupement» des deux sections aménagement et productions animales du baccalauréat professionnel à Pamiers et l'ouverture d'un CAPA Travaux Paysagers au LPA de Tarbes.

Et... c'est tout !

Nul besoin d'être expert en calcul pour constater que le compte n'y est pas !

Le DRAAF affirme malgré tout que ce projet sera difficile à défendre auprès de la DGER.

Les représentants des personnels (Snetap-FSU, Snerma-FO et Syac-CGT) ont émis un vote unanime défavorable au CTREA du 18/11, ce qui a eu pour conséquence d'obliger le DRAAF-SRFD à convoquer une nouvelle réunion du comité technique le 28 novembre. Le DRAAF a maintenu sa position estimant qu'il était allé au bout du dialogue de gestion avec la DGER.

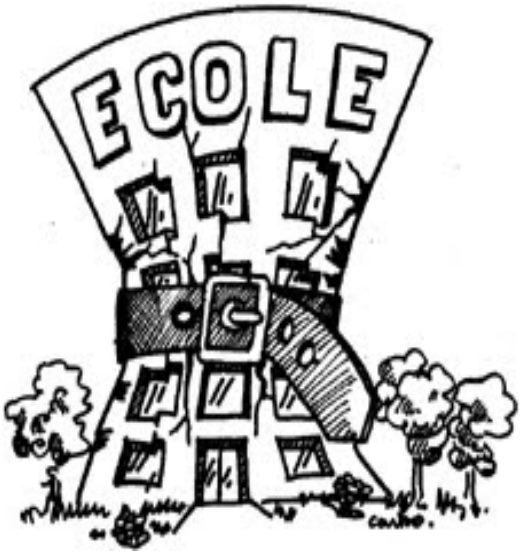

L'intersyndicale dénonce l'absence de vraies perspectives pour l'enseignement agricole public. Pour les jeunes et leurs familles, pour les personnels des lycées agricoles publics, il est temps !

Contact snetap Midi-Pyrénées:
olivier.gautie@educagri.fr

CHSCT dans l'enseignement agricole public : empêchés de fonctionner depuis près de 2 ans !

En mars 2012, les comités hygiène et sécurité régionaux se sont vu octroyer la compétence « conditions de travail ». Ces comités, composés de représentants du personnel, ont par la loi des compétences étendues avec droit de visite dans les EPLEFPA, droit d'enquête en cas d'accident du travail, etc.

Voir http://www.snetap-fsu.fr/Mise-en-place-des-CHSCT-du-MAAPRAT.html

Depuis lors, l'administration n'a de cesse, à tous les niveaux, d'entraver le fonctionnement de ces CHSCTREA (pas de droit de visite ni d'enquête, pas de formation des membres, etc.). De plus, aucun moyen, en particulier en terme de décharge de service, n'est donné aux représentants des personnels. Il est grand temps que le Ministre arbitre cette situation !

Les représentants des personnels au CHSCTREA de Midi-Pyrénées ont décidé de ne pas réélire de secrétaire du CHSCTREA depuis avril 2013, en signe de protestation.

L'intersyndicale Snetap-FSU, Syac-CGT et Snerma-FO, soucieuse de faire progresser la prise en compte de la souffrance au travail dans l''enseignement agricole public, a malgré tout soutenu la mise en place de la cellule régionale de veille et d'alerte des situations de souffrance au travail. Tout agent peut désormais saisir un membre de cette cellule et être écouté et aidé.

Frais de déplacement des enseignants affectés sur deux lycées : quelques avancées

Depuis 2011, le Snetap-FSU n'a eu de cesse de dénoncer la décision, non règlementaire, du DRAAF-SRFD de ne pas rembourser les frais de certains enseignants affectés sur deux lycées. Il a soutenu les agents dans leurs démarches afin de faire reconnaître leur droit.

En 2013, le DRAAF-SRFD a enfin défini des règles claires et conformes à la réglementation : les trajets vers le « lycée de complément » sont remboursés en prenant en compte la distance de lycée à lycée (sans tenir compte de la résidence familiale) sur la base du « PRIX DE BASE GENERAL SNCF 2ème CLASSE » pour les transports et les repas sur celle des tarifs administratifs. Nous contestons la base du tarif SNCF et demandons l'application de l'arrêté de 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques. De plus, nous demandons que le versement soit effectué régulièrement en cours d'année (par trimestre par ex.) et non en fin d'année, voire à la rentrée suivante comme cela s'est produit cette année. Le DRAAF-SRFD nous a dit étudier cette modalité.

Nous appelons les agents à nous informer des réclamations faites auprès du SRFD pour les années passées.

Encore des plafonds de recrutement !

Des élèves refusés dans certaines formations ! :

En Bac Pro Travaux forestiers à Vic, en Bac Pro Agro à Pamiers, en seconde GT à Rodez, en BAC pro SAPAT (Services aux personnes et aux territoires) dans plusieurs établissements, seconde et première Bac Pro GMNF (Gestion des milieux naturels et de la Faune)… Et il y en a d'autres !

Qu'en est-il du suivi des élèves refusés ?

Nous exigeons que l'EAP de Midi-Pyrénées assure sa mission de service public et soit en capacité d'accueillir tous les apprenants désireux de suivre une de nos formations.

L intersyndicale...

L'intersyndicale Snetap-FSU, Syac-CGT, Snerma-FO a rencontré M. Delmotte SRFD le 12/07/2013 et le nouveau DRAF Pascal AUGIER le 24/07/2014.

Elle a participé aux instances régionales suivantes :

-CHSCT le 27/09,

-CTREA les 17/10, 18/11 et 28/11, CAEN le 27/11 et CREA le 11/12.

CTREA: Comité Technique Régional Enseignement Agricole, instance qui débat de toutes les questions relatives aux EPLEFPA.

CREA: Comité Régional Enseignement Agricole, qui débat sur le schéma régional des formations de l'enseignement agricole (public et privé)

CAEN: Conseil Académique Education Nationale, présidé par le préfet de région, le recteur ou le DRAAF, il statue sur l'organisation et le fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie.

AVSI Auxiliaire de vie scolaire individuel

Les AVS-i contribuent à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation et de socialisation d'un élève handicapé.

Comme à l'EN, il n'y a plus de crédits pour financer les postes d'AVS embauchés par les EPLEFPA sous statut d'assistants d'éducation (AE). Les EPLEFPA ont dû recruter les AVS en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) pour une durée de deux ans maximum.

Ce dispositif proposé aux établissements pose de nombreux problèmes :

-il aboutit à des licenciements secs pour les AVS qui n'étaient pas éligibles à un CAE et met de côté l'évidence pédagogique de préserver le lien élève-AVS.

-il ne permet pas d'assurer la continuité sur 3 ans de l'appui aux jeunes, puisque les CUI-CAE sont limités à 2 ans maximum,

-il ne permettra pas de proposer des CDI pour des personnels employés depuis 6 ans et plus comme cela est fait à l'EN.

Nous exigeons que cette mesure soit annulée et que l'engagement du Premier Ministre, M. Ayrault, de signer des CDI pour les AVS de l'EN soit tenu dans l'enseignement agricole selon le même calendrier qu'à l'EN.

Non au Projet d'une nouvelle Maison Familiale Rurale à Escatalens (82)!!!

La Maison Familiale Rurale d'Escatalens (établissement privé d'enseignement agricole) a le projet de construction d'un nouvel établissement. Se prévalant du soutien et même de l'engagement des collectivités territoriales (Conseil général du Tarn-et-Garonne et Conseil régional), elle a fait la demande auprès de la Caisse des Dépôts d'un financement complémentaire dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir. Celui-ci porte la part du financement public à 74 % des travaux.

Le projet de la MFR a reçu des avis négatifs ou réservés (CESER, FSU, FCPE, CGT, UNSA) dans le cadre de la consultation du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Il faut souligner que cette MFR est en concurrence directe avec les établissements publics agricoles voisins (lycées agricoles d'Ondes, Montauban-Moissac et CFAAH du Tarn et Garonne), en particulier sur les formations d'agroéquipements.

Nous avons déjà dénoncé en 2012 le rôle joué par Mme PINEL, qui était alors députée, et le financement par les collectivités territoriales.

Le SNETAP-FSU a écrit au Ministre de l'agriculture, M. Le Foll, le 10 avril 2013 pour lui demander d'intervenir pour bloquer le projet. Celui-ci a été validé par le gouvernement le 4 juin 2013. Le Directeur de Cabinet du Ministre a répondu au Snetap-FSU le 9 août 2013.

Dans sa réponse il affirme que « ce projet immobilier se (fera) à carte des formations constante», or, le site de la Caisse des Dépôts, organisme gestionnaire du dossier, précise que ce « projet vise à créer deux nouvelles formations dans le domaine de l'Agroéquipement et la Maintenance » et à augmenter la capacité d'accueil de 64 à 90 alternants pour les formations existantes.

Le bilan est donc clair : les pouvoirs publics, en toute connaissance de cause, ont validé le projet d'un établissement d'enseignement privé qui recevra plus de 4.5 M€ de fonds publics et qui entrera directement en concurrence avec les établissements publics d'enseignement agricole voisins.

Nous dénonçons l'attitude du Ministre et des Collectivités Territoriales qui est en totale contradiction avec leur parole politique, en particulier sur la défense du service public.

La voie technologique en danger ?

Nationalement la filière STAV a perdu 20% d'élèves en 5 ans.

La variation d'effectifs entre 2012 et 2013 pour l'EAP Midi Pyrénées montre un déficit de 14 %, avec des lycées qui perdent beaucoup : Auzeville 27 élèves en moins, Albi 19 élèves en moins et Auch 13 élèves en moins.

Que fait-on pour défendre cette filière dont le manque de lisibilité a été accentué par la rénovation de la Voie Professionnelle et la réforme du lycée ?
A l'Éducation Nationale dans le cadre de la «Refondation de l'école », la décision a été prise de permettre fortement l'accès aux BTS aux bacheliers professionnels. Cette décision renvoie ainsi les bacheliers technologiques vers les études universitaires. Cependant, l'offre en circuits courts (IUT) abondante pour les bacheliers de l'EN est très restreinte pour des élèves issus de l'Enseignement Agricole.

Quelles politiques de promotion de la filière technologique compte mettre en place le MAAP pour renforcer l'attractivité de ce baccalauréat ?

Il est urgent de retrouver un équilibre entre les 3 voies de formation (générale, professionnelle et technologique) dans l'enseignement agricole, il est temps d'ouvrir un réel débat sur l'enseignement supérieur court.

Dotation en personnel toujours insuffisante...

La dotation régionale en assistants d'éducation est la même depuis 10 ans (101.5 ETP), elle est insuffisante Des postes ont été supprimés dans certains lycées pour les affecter dans d'autres où la situation devenait très tendue. Il est grand temps que la dotation soit augmentée au risque de voir des situations devenir dangereuses.

Il est inacceptable que le DRAAF-SRFD renvoie la responsabilité sur les EPL qui ont des élèves dont le domicile familial est éloigné et qui nécessitent une ouverture des internats le week-end, comme à Saint-Affrique. Il est inacceptable que les crédits délégués aux EPLEFPA ne permettent même pas de couvrir le « coût » des emplois accordés.

Les EPLEFPA, dont les budgets sont déjà réduits, doivent supporter la différence entre les crédits accordés et les salaires versés aux agents, embaucher des maîtres et maîtresses au pair, quand ce n'est pas même des AE entièrement à leur charge. Notre éducation n'est-elle donc plus nationale ?

Quant à la dotation en personnel infirmier, elle reste insuffisante, voire indigente et il n'y aucun remplacement en cas d'absence.

Le DRAAF-SRFD affirme qu'en ce qui concerne la dotation en agents administratifs, la région est en surdotation, ce qui a justifié la suppression de postes que nous avons constatée et combattue.

Notre autorité n'a de cesse de nous renvoyer, pour justifier ces suppressions que certaines missions transférées aux régions par la loi de 2003 ne sont toujours pas assumées par le Conseil Régional MIP et reposent donc sur la dotation régionale de l'Etat. Ce bras de fer se fait au détriment des agents et de leurs conditions de travail.

Quant à la dotation en enseignants, qui a été abondée de 5 emplois supplémentaires à la rentrée 2013, elle reste insuffisante.
Le nombre d'HSA est là pour le démontrer.